

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/193**OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du **budget annexe « régie Ubaye Ski »** qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 6063	- 96 200.00 € (1)	Art 7061	102 968.00 € (8)
Art 61528	- 5 000.00 € (2)	Art 775	93 800.00 € (9)
Art 6411	160 000.00 € (3)		
Art 66111	- 500.00 € (4)		
Art 675 Chap 042	2 950.00 € (5)		
Art 6811Chap 042	- 25 000.00 € (6)		
Art 023	160 518.00 € (7)		
TOTAL	196 768.00 €	TOTAL	196 768.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses:</u>		<u>Recettes:</u>	
Art 2145 Prg 1002	- 5 000.00 € (10)	Art 1312 Prg 1003	157 032.00 € (20)
Art 2145 Prg 1004	5 000.00 € (11)	Art 2182 Chap 040	2 950.00 € (6)
Art 2181 Prg 1003	16 000.00 € (12)	Art 021	160 518.00 € (7)
Art 2183 Prg 1003	5 000.00 € (13)		
Art 2153 Prg 1004	6 000.00 € (14)		
Art 2181 Prg 1004	27 250.00 € (15)		
Art 2155 Prg 1004	4 000.00 € (16)		
Art 2182 Prg 1004	10 000.00 € (17)		
Art 2182 Prg 1003	240 000.00 € (18)		
Art 2183 Prg 1004	11 750.00 € (19)		
Art 1641	500.00 € (4)		
TOTAL	320 500.00 €	TOTAL	320 500.00 €

- (1) Transfert sur acqu Petit matériel vers l'investissement 76 200 € + Transfert sur poste salaires 20 000 €
- (2) Moins-Value sur Dépenses d'entretien
- (3) Régularisation prévision salaires + Provision indemnités retraite (pris sur poste matériel à hauteur de 20 000 € + Poste Dépenses d'entretien 5 000 € + régul sur amortissement 25 000 € + augmentation CA 102 968 € + gain sur vente matériel 7032 €)
- (4) Régul Intérêts et Capital Emprunts

- (5) Ecriture sortie de l'actif
- (6) Moins-value sur les amortissements
- (7) Virement à la section Investissement
- (8) Majoration du Chiffre d'affaires
- (9) Vente de deux dameuses du site de Ste Anne 90 000 € + Vente Dameuse Site de Maljasset 3800 €
- (10) Moins-Value sur balisage Sites Nordiques
- (11) Apport pour étude géologique au Sauze
- (12) Complément chgt Réducteur Les Mélezets Site Sainte Anne
- (13) Acq Mobilier pour Caisses Site Sainte Anne
- (14) Acquisition Container Site du Sauze
- (15) Matériel Neige de Culture 12 250 € + Installation Tubby Jump 15 000 €
- (16) Acq Groupe électrogène
- (17) Complt pour acq Véhicule 9 Places
- (18) Acq Dameuse à Sainte Anne
- (19) Matériel pour bornes de contrôle
- (20) Subv Contrat Station de demain Dameuse Ste Anne

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie



